

**PROJET DE PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION PARITAIRE
NATIONALE DE L'EMPOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA
CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE COMMERCE DE GROS
N°3044 DU 5.5.09**

Etaient présents :

Collège Employeurs :

Membres Titulaires : Mmes Behr (FEDA), Groisy (UNCGFL) MM. Flipo (FNAS), Kitous-Orsini (Vice-Président de la CPNEFP 3044), Koubbi (FNCPLA), Mongin (FGME)

Membres suppléants : Mme Chaput (Ucaplast)

Membres représentés : M. Mongin (FGME) donne pouvoir à M. Kitous-Orsini qui l'accepte pour la CPNEFP de l'après-midi

Collège salariés :

Membres titulaires : MM. Argence (CFTC), Bohr (CGT), Bourne (CFDT), Chiaroni (CFTC), Delavat (FNAA CFE CGC), Musté (FGTA FO), Nakonezy (CGT), Perramant (CFDT), Trannois (Président de la CPNEFP)

Membres représentés : M. Ronsain (FNECS CFE CGC) donne pouvoir à M. Trannois qui l'accepte
M. Chiaroni (CFTC) donne pouvoir à M. Argence qui l'accepte (pour la matinée)
M. Argence (CFTC) donne pouvoir à M. Chiaroni qui l'accepte (pour l'après-midi)

Mme Bernet-Denin (Secrétariat de la CPNEFP 3044)

Intervenants extérieurs : Mmes Grosset (OCI), Montarello (CG Conseil)

1. Approbation des PV des réunions des CPNEFP du 14.11.09 et du 14.01.09

Les projets de PV des CPNEFP du 14.11.08 et du 14.01.09 sont approuvés.

2. Communication OCI / sensibilisation du site de l'OCI

Mme Grosset (OCI) présente les différentes actions de communication envisageables pour générer une augmentation du trafic sur le site de l'OCI (*support ci-joint*).

Il s'agit de réorganiser et d'optimiser l'information afin d'accroître le trafic du site OCI à travers :

- la création d'une bannière OCI,
- la création d'un « flyer » pour présenter le site,
- la création d'une carte de visite du site,
- une réflexion sur la création d'une newsletter....

La CPNEFP de la CCN 3044 donne mandat à l'OCI pour entreprendre les actions de communication nécessaires pour accroître le trafic et la visibilité du site de l'OCI (*cf. avis ci-joint*).

3. Point sur l'enquête 2008 emploi/formation

Mme Grosset (OCI) précise qu'il reste 300 questionnaires environ à faire remonter par rapport au panel d'entreprises souhaitées.

4. Suite à donner à la signature de l'accord contre l'illettrisme entre la CPNEFP des commerces de gros et l'ANLCI

Mme Grosset (OCI) remet en séance un document de travail (ci-joint) contenant un projet de plan d'actions pour la CPNEFP 3044 concernant les savoirs élémentaires de base.

Elle fait également une présentation synthétique de la démarche du FAF Propreté en matière d'écrits professionnels.

Suite à cette présentation, il est décidé :

- d'une intervention du FAF propreté (+ OF travaillant avec le FAF) sur leur action en matière de formation aux écrits professionnels et de M. Fernandez (Secrétaire Général de l'ANLCI) lors de la CPNEFP 3044 de Septembre 2009.
- de la construction par étape d'un plan d'actions adapté à la branche.

M. Nakonezy (CGT) indique qu'il faut d'abord identifier les outils qui peuvent détecter les salariés en situation d'illettrisme.

M. Bohr (CGT) et M. Koubbi (FNCPLA) soulèvent la problématique non seulement de la détection de la situation d'illettrisme d'un salarié mais aussi de l'acceptation par ce dernier de suivre une démarche de formation liée à un sujet encore « tabou ». Il s'agit également de bien différencier la typologie des salariés qui n'est pas du tout la même dans la branche des commerces de gros et dans celle de la propreté.

5. Suite des travaux sur les CQP

Mme Grosset rappelle les étapes principales de la démarche CQP.

Mme Montarello indique les étapes de l'évaluation externe (Présentation Power Point).

M. Kitous-Orsini propose que Mme Montarello prépare une note synthétique présentant :

- > les grands principes de la démarche CQP,
- > les différentes étapes de la démarche,
- > les outils supports de cette démarche.

Concernant le tableau des durées de formations, Mme Montarello précise que ce dernier a été établi sur la base des échanges en groupe de travail avec les professionnels et sur la base des statistiques des durées de formations recensées par Intergros.

Ce tableau fixe des fourchettes de durées de formation selon que le public visé est un salarié débutant ou un salarié expérimenté.

L'ensemble de la démarche présentée par CG Conseil relative à l'évaluation externe et au jury final est approuvé par la CPNEFP.

M. Kitous-Orsini indique que la prochaine étape est le positionnement des CQP dans la classification de la CCN 3044, point qui sera proposé à la réunion de la CPNEFP du mois de Septembre.

Concernant l'expérimentation, il est difficile d'en fixer une durée précise d'ores et déjà, cela dépendra des parcours de formation. Il pourra y avoir 2 types de parcours :

- avec des débutants ou des salariés en poste,
- avec des grandes entreprises en formation interne ou avec des PME en formation externe (dans ce cas, il sera nécessaire d'identifier des prestataires extérieurs).

le tout se déroulant sur 3 grandes familles d'activité.

6. Questions diverses

Le calendrier 2010 des réunions de la CPNEFP 3044 a été établi

- le 13.01.2010 à 14H
- le 11.03.2010 à 14H
- le 11.05.2010 à 14H
- le 30.06.2010 à 14H
- le 16.09.2010 à 14H
- le 18.11.2010 à 14H

La prochaine réunion de la CPNEFP de la Convention Collective Nationale de Commerces de Gros est fixée le 30 juin 2009 à 14 heures avec, notamment, à l'ordre du jour :

- Communication OCI / sensibilisation du site de l'OCI
- Actions concernant la mise en œuvre de l'accord contre l'illettrisme entre la CPNEFP des commerces de gros et l'ANLCI
- Enquête Emploi- Formation de l'année 2008
- Point sur la professionnalisation